

LES DELICES DE CLOBERT MAISON GIFFAUD rappelle FILET MIGNON FUME AU POIVRE



- Noms des modèles ou références concernés : **Filets mignons fumés de porc au poivre** vendus au rayon traditionnel et/ou libre service boucherie
- Marque : **MAISON GIFFAUD**
- Lot **42/520245090** Date limite de consommation **15/05/2025**
- Conditionnements : **Les filets mignons fumés au poivre sont sous-vide**
- Date début/fin de commercialisation : **du 01/04/2025 au 03/04/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Informations complémentaires : **Les filets mignons fumés au poivre ont été vendus au rayon traditionnel et libre service boucherie**
- Zone géographique de vente : **Départements : CALVADOS (14), EURE (27), ILLE-ET-VILAINE (35), INDRE-ET-LOIRE (37), LOIRE-ATLANTIQUE (44), MAINE-ET-LOIRE (49), ORNE (61), SARTHE (72), VENDEE (85)**
- Distributeurs : **HYPER U - LECLERC - INTERMARCHÉ - SUPER U**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence de *Listéria monocytogenes* dans les filets mignons fumés au poivre**
- Risques encourus par le consommateur : ***Listeria monocytogenes* (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le service consommateur, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **dimanche 18 mai 2025**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre